



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2024-01-01**

**Nombre de conseillers**

- en exercice	19
- présents	11
- votants	12
- absents	8
- exclus	///

**Date de convocation :**

**1 mars 2024**

**Date d'affichage :**

**19 mars 2024**

**Objet :**

**Tarifs périscolaires**

De la commune de SAINTE SUZANNE,

Séance du 15 mars 2024 à 20 heures 00 minutes

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Annexe, sous la présidence de :

Monsieur Frédéric TCHOBANIAN

**Etaient présents** : M. Emmanuel VIENNET, Mme Antonia ROMAN, M. Mme Jeannette ORTLIEB, M. Jean-Daniel HERMETET, Mme Laurence CILICHINI, M. Camille WASNER, Mme Danijela MARILA, Mme Marie-Line SAULNIER, M. M. Patrick CORONEL, M. Mattéo GIORDANO

**Etaient excusés** : Mme Françoise RICHARDIN, M. Gaëtan DESMARAIS, Mme Claire BESSON, M. Fabrice BAZZARO

**Non excusé** : Mme Véronique CHEVALLET, M. Abdelhamid GHERABI, M. Christian ZOBRIST, Mme Carine COUPRIAUX

**Procuration** : M. Gaëtan DESMARAIS à M. Emmanuel VIENNET

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Daniel HERMETET

**1. Tarifs de l'accueil périscolaire**

Les tarifs de l'accueil périscolaire n'ayant pas été révisés depuis plus de 2 ans et pour tenir compte de l'augmentation des coûts, il est proposé une augmentation de 5% sur l'ensemble des tarifs sauf pour les tarifs sociaux qui restent inchangés.

**Anciens**

Quotient Familial	Tarif 1 h	Tarif 2 h
QF1 : de 0 à 500	1.58 € ou tarif social à 1 €	2.63 € ou tarif social à 1.50 €
QF2 : de 501 à 800	1.66 €	2.79 €
QF3 : de 801 à 1 200	2.28 €	4.03 €
QF4 : de 1 201 à 1 600	2.70 €	4.56 €
QF5 : supérieur à 1 601	2.90 €	5.37 €

**Nouveaux**

Quotient Familial	Tarif 1 h	Tarif 2 h
QF1 : de 0 à 500	1.67 € ou tarif social à 1 €	2.76 € ou tarif social à 1.50 €
QF2 : de 501 à 800	1.74 €	2.93 €
QF3 : de 801 à 1 200	2.39 €	4.23 €
QF4 : de 1 201 à 1 600	2.84 €	4.79 €
QF5 : supérieur à 1 601	3.05 €	5.64 €

Tarif social sur dossier, après examen de la situation en CLC

**2. Tarifs de la restauration scolaire**

Le prestataire des repas, cuisine Estredia, augmente ses tarifs mensuellement en fonction de l'indice IPC de l'INSEE. Il est proposé de répercuter cette hausse de 0.30 € sur les repas sauf pour les tarifs sociaux qui restent inchangés.

QF	Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs
QF1 : de 0 à 500	5.00 € ou tarif social à 1 €	5.30 € ou tarif social à 1 €
QF2 : de 501 à 800	5.00 €	5.30 €
QF3 : de 801 à 1 200	8.14 €	8.44 €
QF4 : de 1 201 à 1 600	8.72 €	9.02 €
QF5 : supérieur à 1 601	9.08 €	9.38 €

Tarif social sur dossier, après examen de la situation en CLC

La commission Petite Enfance propose la révision de la grille des tarifs pendant les vacances scolaires et les mercredis afin de la rendre cohérente de celle des tarifs en période scolaire.

**3. Tarifs durant les vacances scolaires et mercredis**

**Anciens**

QF	SAINTE-SUZANNE			EXTERIEURS		
	Tarif journée avec repas	Tarif journée sans repas	Tarif demi-journée	Tarif journée avec repas	Tarif journée sans repas	Tarif demi-journée
QF1 : de 0 à 500	5.99 € ou tarif social à 1.50 €	5.46 € ou tarif social à 1.50 €	3.15 € ou tarif social à 1 €	7.04 €	6.51 €	3.68 €
QF2 : de 501 à 800	5.99 €	5.46 €	3.15 €	7.04 €	6.51 €	3.68 €
QF3 : de 801 à 1 200	8.51 €	6.41 €	5.25 €	9.56 €	7.98 €	5.78 €
QF4 : de 1 201 à 1 600	9.45 €	7.35 €	6.30 €	11.55 €	8.93 €	6.83 €
QF5 : supérieur à 1 601	11.03 €	8.93 €	7.56 €	13.13 €	10.50 €	8.40 €



**Nouveaux**

QF	SAINTE-SUZANNE			EXTERIEURS		
	Tarif journée avec repas	Tarif journée sans repas	Tarif demi-journée	Tarif journée avec repas	Tarif journée sans repas	Tarif demi-journée
QF1 : de 0 à 500	6.28 € ou tarif social à 1.50 €	5.73 € ou tarif social à 1.50 €	3.31 € ou tarif social à 1 €	7.39 €	6.84 €	3.86 €
QF2 : de 501 à 800	6.29 €	5.73 €	3.31 €	7.39 €	6.84 €	3.86 €
QF3 : de 801 à 1 200	8.94 €	6.73 €	5.51 €	10.04 €	8.38 €	6.07 €
QF4 : de 1 201 à 1 600	9.92 €	7.72 €	6.62 €	12.13 €	9.38 €	7.17 €
QF5 : supérieur à 1 601	11.58 €	9.38 €	7.94 €	13.79 €	11.03 €	8.82 €

Tarif social sur dossier, après examen de la situation en CLC

Les tarifs Sainte-Suzanne s'appliquent à tout enfant habitant la commune ou scolarisé à Sainte-Suzanne.

**Le Conseil municipal a délibéré pour approuver les nouveaux tarifs du périscolaire, du centre de loisirs et de la restauration scolaire.**

Contre : 0  
Abstention : 0  
Pour : 12

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

  
Frédéric TCHOBANIAN

